

PRINCIPES GÉNÉRAUX

Un groupe action formation a pour vocation, de créer et de diffuser des compétences et des savoirs professionnels nouveaux, basé sur une mutualisation de pratiques et d'échanges réflexifs, encadré et accompagnés par un expert institutionnel.

Ils oeuvrent de façon à :

- accompagner les nécessaires mutations du système éducatif,
- faire évoluer les pratiques éducatives et pédagogiques sur le terrain en construisant des ressources utilisables en formation.

Cette action donne lieu à une contractualisation avec le service de la DAFOR du Rectorat.

Les groupes action-formation orientent leurs thématiques en référence au cahier des charges de la Formation Continue. Leurs travaux se situent en amont des actions de formation envisagées par la DAFOR notamment dans le cadre des formations territoriales de proximité ou les formations d'initiative locale.

OBJECTIFS

Les 2 principaux objectifs d'un groupe action - formation sont :

- **Des objectifs de production** : par la diffusion des résultats de travaux élaborés. Cette diffusion, prévue d'avance et contractualisée dans le projet, se fera sous la forme d'une note de synthèse en précisant, les outils construits et utilisables dans les formations d'enseignants ou par les enseignants dans leurs classes. Ces productions seront mises à la disposition des personnels soit par une publication en ligne sur le site académique, soit par d'autres moyens à définir avec chaque groupe.
- **Des objectifs de formation** : par la thématique traitée qui répond à un besoin identifié en matière de formation. Aussi c'est tout naturellement que les membres du groupe action-formation ont pour vocation de réinvestir le produit de leur recherche dans les actions de formation mises en place par le service de la formation des personnels enseignants, qu'il s'agisse de formation en présentiel ou de formation à distance.

MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT

Les demandes de candidature, dont la date limite de dépôt est précisée sur le site académique, sont soumises à l'approbation de la DAFOR qui émet un avis sur :

- l'opportunité de la demande en regard des priorités académiques et des réformes en cours,
- la proposition de production envisagée,
- les retombées attendues en formation continue,

Un groupe de pilotage est en charge d'étudier en commission les demandes de candidature et en fin d'année le bilan définitif.

Coordination

Chaque groupe action-formation est coordonné par un animateur-formateur et piloté par un inspecteur.

Ce coordonnateur assure le bon déroulement des travaux et en garantit la conformité avec les objectifs annoncés. Il assure la liaison avec le service DAFOR (avec la coordonnatrice pédagogique et avec la gestionnaire) par courrier électronique de préférence.

Durée

Un groupe action formation a une durée de un an.

Production

La ou les productions sont attendues en juin de l'année suivante. La diffusion se fera également à ce moment-là, sous la forme qui conviendra le mieux et selon le contrat initial avec la DAFOR. Un rapport des travaux sera adressé au Recteur.

Composition du groupe

L'animateur-formateur communique la liste des participants, habituellement entre 6 à 12, à la DAFOR en début de fonctionnement au moyen du dossier de candidature : les coordonnées des personnes sont à indiquer avec la plus grande précision. A sa charge également d'y adjoindre et de renvoyer à la DAFOR, les autorisations de participation à un Groupe action-formation dûment complétées et signées pour chacun des membres.

Organisation des réunions du groupe.

Le groupe organise son travail et informe la DAFOR du nombre de réunions prévues. L'animateur se charge de demander à la DAFOR les ordres de mission nécessaires (prévoir un délai de quatre semaines pour leur élaboration et leur envoi dans les établissements). Il répartit les réunions de manière à perturber le moins possible les cours que les collègues dispensent dans leurs établissements. Il s'assure que les enseignants ont bien informé leur chef d'établissement de leur participation au groupe de travail : il collecte et renvoie pour ce faire les formulaires spécifiques signés par le chef d'établissement. Il se charge de la réservation des salles et des demandes éventuelles d'autorisation de reproduction (droits d'auteur).

La DAFOR prendra en charge les déplacements et les éventuels intervenants.

MOYENS

Déplacements

Les frais de déplacements de l'animateur-formateur ainsi que des membres du groupe, sont pris en charge par la DAFOR. Les déplacements ne pourront se faire qu'au sein de l'académie.

Rémunérations

Les frais de déplacement seront pris en charge par la DAFOR et 3HSE seront attribuées au coordonnateur. Les membres du groupe action-formation qui le souhaitent pourront participer aux actions de formation, les années suivantes. Ils seront alors rémunérés selon les règles en vigueur.

Contacts DAFOR

	Téléphone	Courrier électronique
Coordonnatrice académique : Madame Ferlet Bénédicte	03 88 23 37 95	Benedicte.ferlet@ac-strasbourg.fr
Gestionnaire : Cécile Schmitt	03.88.23.36.63	Cecile.schmitt@ac-strasbourg.fr
